



DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 97.00.582.001.1 DU 31 JANVIER 1997

**Compteurs  
d'énergie thermique SOMESCA  
modèle S220  
(CLASSE I)**

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-1327 DU 10 DECEMBRE 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURAGE - COMPTEURS D'ENERGIE THERMIQUE.

**FABRICANTS**

- Pour les mesureurs : GWF, Obergrundstrasse 119, 6002 Lucerne, Suisse.
- Pour les intégrateurs : SOMESCA, 80 rue Jean Jaurès, 92270 Bois Colombes, France.

**DEMANDEUR**

SOMESCA, 80 rue Jean Jaurès, 92270 Bois Colombes, France.

**OBJET**

La présente décision renouvelle l'approbation de modèle prononcée par la décision n° 83.1.01.392.2.3 du 28 janvier 1983 (1) et complétée par la décision n° 86.1.05.392.2.0 du 3 septembre 1986 (2).

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

Les inscriptions réglementaires restent inchangées à l'exception du numéro d'approbation de modèle qui est remplacé par le numéro de la présente décision.

**VALIDITE**

La présente décision est valable jusqu'au 3 septembre 2006.

**ANNEXES**

Schéma n° 6364-1.

Photographie n° 6364-2.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

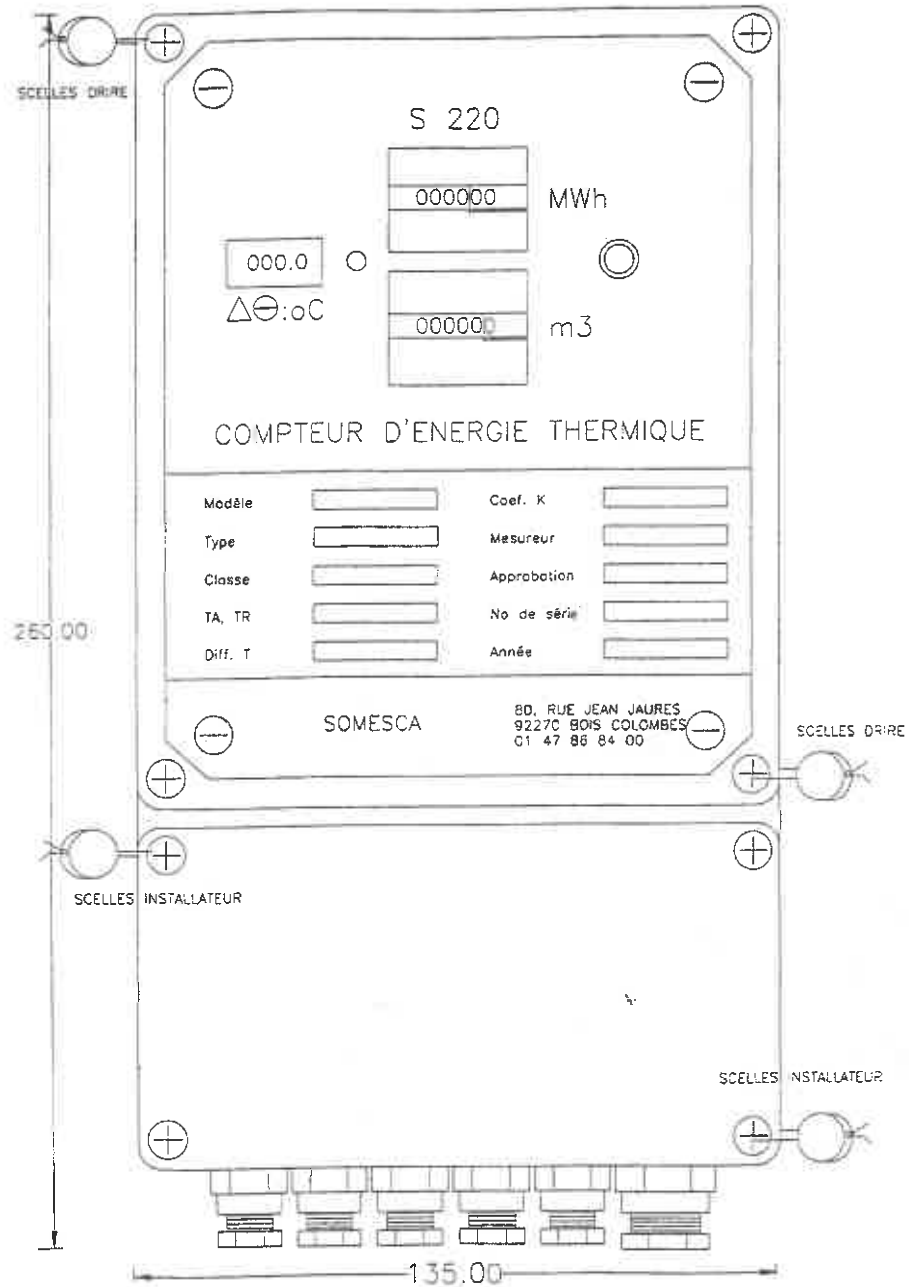
(1) Revue de Métrologie, janvier 1983, page 35.

(2) Revue de Métrologie, septembre 1986, page 774.





■ N° 6364-1  
**COMPTEURS D'ENERGIE THERMIQUE SOMESCA, S220**



■ N° 6364-2  
 COMPTEURS D'ENERGIE THERMIQUE SOMESCA, S220

